

### Délibération 2019 CS 05 du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

#### Objet : ATTRIBUTION INDEMNITES AU COMPTABLE DU TRESOR PUBLIC

L'an deux mille dix-neuf et le 26 février à 15 h 30, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 20 février se sont réunis à la Maison du Parc à Apt sous la présidence de Madame Dominique SANTONI. Le quorum était atteint avec 61 présents (43) ou représentés (18) pour 51 requis.

#### Etaient présents :

**Mesdames** Gaëlle LETTERON, Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Valérie DELONNETTE, Nadine SARTO-BARANCOURT, Claire ARAGONES, Jacqueline COMBE, Yolande PRIMO, Sabine GATIN, Mireille BOR, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Roselyne GIAI-GIANETTI, Paule DAPRES

**Messieurs** Mickaël CAVALIER, Roland PETIET, Philippe ROUX, Jacques ARUTUNIAN, André BERGER, Christian AUTARD, Alessandro POZZO, Jacques DECUIGNIERES, Grigori GERMAIN, Jean-Pierre LEROUX, Serge VANNEYRE, Claude BADO, Alain CAHOUR, Bernard LABBAYE, Pierre PELLEGRIN, Alain DEILLE, Max FAYET, Pierre BENAS, Philippe BRESSANGE, José DEVAUX, François DUPOUX, Gérard MATHERON, Jean-Pierre PEYRON, Ludovic BONNET, José YEVENES, Serge SARDELLA, Stéphane SAUVAGEON, Christian CHENEZ, Paul FABRE

#### Avaient donné pouvoir :

##### Mesdames

Christiane NAJI à Mickael CAVALIER  
Anne-Cécile REUS à Gaëlle LETTERON  
Stéphanie NEGREL à Christian AUTARD  
Anne-Marie CHEYREZY à Alain DEILLE  
Marie-Claire FEREOUX à José DEVAUX  
Elisabeth AMOROS à Serge SARDELLA  
Jacqueline BOUYAC à Roselyne GIAI-GIANETTI  
Noëlle TRINQUIER à Dominique SANTONI  
Nadine CURNIER à Christian CHENEZ  
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE à Stéphane SAUVAGEON

##### Messieurs

Fernand PEREZ à Yolande PRIMO  
Didier PERELLO à Nadine SARTO-BARANCOURT  
Bernard FRAYSSINET à Geneviève JEAN  
Patrick ANDRE à Claude BADO  
Christian RUFFINATO à Jacqueline COMBE  
Philippe DAUMAS à Paule DAPRES  
Gilles MOYNE à Mireille BOR  
Philippe BLACHERE à Gérard MATHERON  
Frédéric SACCO à Paul FABRE

#### Etaient excusés :

**Mesdames** Pierrette FRIMAS

**Messieurs** Georges DE VALENCE, Alain SAGE, Laurent BOSSUT, Pierre POURCIN, Julien AUBERT

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat ;

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux ;

Considérant les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable apportées par le comptable du Trésor

Après en avoir délibéré, le Comité syndical à l'unanimité :

- **DECIDE :**

- de demander le concours du Comptable du Trésor pour assurer des prestations de conseil et d'assistance ;
- d'accorder une indemnité de conseil au taux de 100% par an ;
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité ;
- qu'elle est attribuée au comptable titulaire du poste ainsi qu'aux comptables intérimaires occupant ce même poste en cas de vacance.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

La Présidente,



  
Dominique SANTONI